



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 janvier 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 1.1.1, 3.1, 3.2, 6.1, 6.2, 7.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.4) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD (jusqu'au 3.2), M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 6.1), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 0.4 et à partir du 6.1), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 0.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 0.4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.4) Chevroz : Yves BILLECARD Cussey-sur l'Ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 6.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieille : Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.2) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.3), Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD (à partir du 6.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, YM. DAHOUI, C. DEVESA, B. FALCINELLA, L. FAGAUT, A. GHEZALI, S. JOLY, R. REBRAB, D. SCHAUSS (à partir du 0.2), R. STHAL (à partir du 0.5), P. CORNE, R. STEPOURJINE

Mandataires : P. MOUGIN (à partir du 6.1), JS. LEUBA (à partir du 6.2), P. DUCHEZEAU, P. CURIE, M. OMOURI, D. POISSENOT, A. POULIN, M. ZEHAF, J. GROSPELLIN, Y. POUJET, C. LIME, D. DARD, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. CAULET (à partir du 0.5), J. LOUISON, G. BAULIEU

Délibération n°2017/003526

Rapport n°3.2 - Transfert des zones d'activités économiques - Notification des montants d'attribution de compensation prévisionnels et provisoires

Transfert des zones d'activités économiques - Notification des montants d'attribution de compensation prévisionnels et provisoires

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
« Gestion des voiries communautaires » Budget principal Création d'un budget annexe « Autres ZAE »

Résumé :

Dans le cadre du transfert de compétence ZAE et conformément au Code général des impôts, le Grand Besançon doit communiquer aux communes membres le montant prévisionnel des attributions de compensation, avant le 15 février de chaque année. Un travail technique et une concertation avec les communes sont toujours en cours, les chiffres communiqués sont donc prévisionnels et provisoires dans l'attente des derniers ajustements et arbitrages.

I. Rappel du contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la mise en application de la loi NOTRe, la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes en matière de développement économique (article L5216-5 du CGCT) : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme...

Le transfert de compétence renvoie aux conditions habituelles de transfert de charges, à savoir que l'attribution de compensation perçue par les communes est diminuée des charges transférées, en application du principe de neutralité pour l'équilibre budgétaire tant des communes que de la CAGB à l'instant du transfert.

Dans le cadre de la compétence zones d'activités économiques (ZAE), la quasi-totalité des charges sont des charges liées à des équipements (VRD et mobiliers associés) et l'évaluation des charges se fait sur la base d'un coût moyen annualisé.

Conformément au Code général des impôts, le Grand Besançon communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions de compensation avant le 15 février de chaque année.

Un travail technique est toujours en cours avec les communes et la concertation se poursuit (échanges techniques jusqu'au 15 janvier 2017, échanges politiques jusqu'au 15 février 2017 et derniers arbitrages au COPIL de mi-février). **Cela implique que le montant des charges transférées au titre des ZAE revêt un caractère provisoire et que des actualisations interviendront d'ici à la CLECT de mars.**

II. Tableau des attributions de compensations prévisionnelles et provisoires pour l'année 2017 intégrant les transferts de charges liées aux ZAE

COMMUNES	AC 2017 prévisionnelles (CLECT 15/12/2016 et du 19/01/2017)	Montant provisoire transfert de charges ZAE	AC 2017 prévisionnelles dont transferts de charges liés aux ZAE (CC 19/01/2017)
BESANCON	-7 904 117,48	474 169,00	-8 378 286,48
BOUSSIERES	125 232,75	0,00	125 232,75
CHALEZEULE	443 549,74	39 084,00	404 465,74
CHAMPAGNEY	3 493,22	2 887,00	606,22
CHATILLON LE DUC	376 838,12	55 814,00	321 024,12
CHEMAUDIN ET VAUX	358 055,33	17 464,00	340 591,33
DANNEMARIE SUR CRETE	213 190,35	16 105,00	197 085,35
DEVECEY	431 786,57	15 171,00	416 615,57
ECOLE VALENTIN	425 983,26	98 349,00	327 634,26
FONTAIN	40 828,56	3 157,00	37 671,56
FRANCOIS	188 475,16	26 735,00	161 740,16
GENEUILLE	279 860,56	10 915,00	268 945,56
GRANFONTAINE	76 432,91	5 980,00	70 452,91
LES AUXONS	31 611,68	5 022,00	26 589,68
MAMIROLLE	46 303,66	7 188,00	39 115,66
MARCHAUX	49 168,01	3 805,00	45 363,01
MISEREY SALINES	266 271,72	32 010,00	234 261,72
PELOUSEY	33 317,58	10 891,00	22 426,58
PIREY	326 147,44	24 271,00	301 876,44
PUGEY	20 390,51	2 141,00	18 249,51
ROCHE LEZ BEAUPRE	171 704,95	38 156,00	133 548,95
SAINT VIT	1 992 755,42	78 476,00	1 914 279,42
SAONE	151 591,37	18 588,00	133 003,37
SERRE LES SAPINS	-4 782,78	4 019,00	-8 801,78
THISE	332 953,38	25 867,00	307 086,38
VELESMES ESSART	125 927,65	11 871,00	114 056,65

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant prévisionnel et provisoire de l'attribution de compensation 2017 intégrant les transferts de charges au titre des ZAE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113
 Contre : 0
 Abstentions : 3
 Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Reçu le 27 JAN. 2017

Le Président



Contrôle de légalité